

## 1. Les frais

- Frais de dossier à régler dès l'inscription par chèque, qui sera encaissé dès acceptation du dossier

100€ / an et / enfant

Pour tous les niveaux et non remboursables sauf refus d'admission de notre part.

- Frais annuels pour le scolaire

Classe	Par enfant
GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2	2160€/an

Réduction octroyée pour le 3<sup>ème</sup> enfant en primaire : 1900 €/an.

Classe	Par enfant
6 <sup>ème</sup>	2300€ /an

- Frais annuels pour le périscolaire

Activité	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant et +
Cours de Coran Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi De 7h30 à 8h30	250€/an	150€/an et /enfant
Etude du soir Lundi, mardi, jeudi, vendredi De 16h30 à 18h	250€/an	150€/an et /enfant
Périscolaire du mercredi matin De 7h30 à 12h00	250€ /an	150€ /an et / enfant
Périscolaire du mercredi après midi De 13h30 à 18h00	250€ /an	150€ /an et / enfant
Périscolaire du mercredi la journée De 7h30 à 18h00	350€ /an	250€ /an et / enfant

- Frais du service de cantine

200€ /an et / enfant

Gratuité pour les parents bénévoles pour aider au service de la cantine au moins 2 fois / semaine.

Réduction de 50% pour les parents bénévoles pour aider au service de la cantine au moins 1 fois / semaine.

- Participation à l'achat de manuel, de fournitures pour la classe et des photocopies.

Pour le primaire : 120€ / an et / enfant

Pour le collège : 180€ / an et / enfant

- Les retards, qui doivent rester exceptionnels car ils pénalisent l'organisation de l'école, **seront facturés à raison de 10 euros au delà de 15 min de retard.**

## **2. Les modalités de paiement**

2 modes de règlements vous sont proposés : par prélèvement ou par chèque.

Le paiement peut s'effectuer :

En une seule fois : Le règlement de l'année peut se faire en totalité dès la rentrée.

Chaque mois. La somme totale est divisée par dix .Le paiement s'effectue chaque début de mois de septembre à juin.

Par prélèvement : Remplir un formulaire de prélèvement SEPA et joindre un RIB dès l'inscription. En cas de rejet, les frais seront refacturés aux parents.

Pour des raisons de sécurité, de traçabilité et de transparence, l'école n'accepte pas le paiement en espèces.

Les frais de scolarité sont intégralement dus dès l'intégration de votre enfant dans l'école. Aucun remboursement ne peut être exigé en cas de départ anticipé ni en cas d'exclusion.

## **3. Feuille de calcul**

Nom : .....

Prestation	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant	4 <sup>ème</sup> enfant	
	.....	.....	.....	.....	
Frais de dossier					
Frais de scolarité					
Manuels et fournitures scolaires					
Cantine					
Cours de Coran					
Etude du soir					
Périscolaire du mercredi					
Total / an					=

Par prélèvement ou chèque

Nombre de prélèvement ou chèque demandé :

Montant :

Total :